



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

concours d'entrée

Question écrite n° 92345

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la recommandation du président de la Conférence des grandes écoles de mettre en place une nouvelle épreuve aux concours des grandes écoles littéraires et économiques, les travaux d'initiative personnelle encadrés. Il souhaiterait connaître son opinion sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les travaux d'initiative personnelle encadrée ont été créés lors de la réforme des classes préparatoires qui est intervenue en 1994-1995, dans les voies scientifiques. Cette activité s'appuie sur des enseignements interdisciplinaires dispensés durant les deux années de préparation et un travail qu'effectue l'étudiant à partir d'un thème fixé chaque année. Elle donne lieu à une évaluation dans le cadre des concours. À ce jour, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche n'a pas été saisie d'une proposition de la Conférence des grandes écoles visant à étudier la mise en place d'une préparation aux travaux d'initiative personnelle encadrée dans les voies littéraires ainsi que dans les voies économiques et commerciales.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92345

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11887

Réponse publiée le : 14 juin 2011, page 6325